



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Voyager en Europe

Vérfifié le 24 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Voyager hors Europe \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32833\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32833)

i Covid-19 : restrictions des déplacements internationaux

De nombreux pays ont mis en place des mesures pour réduire les déplacements internationaux.

Consultez le site [diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr) pour avoir des [informations par pays](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/) et des [réponses aux questions fréquentes](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/article/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions).

Les frontières extérieures à l'espace européen sont fermées. Pour voyager à l'international, il faut présenter une attestation de déplacement et un justificatif du motif dérogatoire qui atteste de l'impossibilité de reporter votre déplacement.

En tant que Français, vous pouvez circuler et voyager dans la zone de [l'Espace Économique Européen \(EEE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R42218) ou en Suisse. Avant votre départ, vous devez vous renseigner sur les documents et démarches nécessaires.

⚠ Attention : depuis le [Brexit](https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/le-brexit-cest-quoi.html), le Royaume-Uni ne fait plus partie de [l'Union européenne](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41270), ni de [l'Espace Économique Européen \(EEE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R42218).

Précautions utiles avant le départ

Conserver une copie des documents d'identité

Il est conseillé de photocopier ou de scanner vos documents d'identité.

Cela vous sera utile en cas de [perte](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31421) ou de [vol](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10774) de vos papiers à l'étranger.

Les documents numérisés sont téléchargeables à tout moment et peuvent ainsi faciliter la preuve de votre identité.

➡ A savoir : vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte d'identité actuelle, de manière anticipée, si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'EEE avec votre ancienne carte.

S'inscrire sur Ariane

Il est conseillé de vous inscrire sur Ariane.

Ariane est un service du ministère des affaires étrangères.

Il vous permet de recevoir, par mail ou SMS, des informations ou des consignes de sécurité durant votre voyage si la situation du pays le justifie

La personne que vous désignez comme *personne à contacter* peut aussi être prévenue.

Ariane : pour être alerté en cas de crise lors d'un voyage à l'étranger

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Accéder au
service en ligne
(<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>)

Papiers nécessaires

Les règles diffèrent selon que vous êtes majeur ou mineur.

Vous pouvez vous aider d'un simulateur pour connaître les documents exigés pour voyager.

Connaître les documents exigés pour voyager en Europe

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au simulateur

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/DocumentsVoyageEurope>)

Majeur

Les règles sont différentes si vous voyagez dans un *pays de l'espace Schengen* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R54130>) ou un autre pays.

Voyage dans l'espace Schengen

Si vous êtes Français, vous pouvez voyager dans les pays de l'espace Schengen sans devoir présenter votre carte d'identité ou votre passeport à la frontière.

Toutefois, il est recommandé d'avoir avec vous votre passeport ou carte d'identité pour pouvoir prouver votre identité si nécessaire. Par exemple, en cas de contrôle de police.

Le permis de conduire n'est pas admis comme pièce d'identité.

Les membres de votre famille ayant la nationalité d'un État de l'EEE ou de la Suisse peuvent voyager dans les mêmes conditions que vous.

Les membres de votre famille ayant la nationalité d'un autre État doivent toujours être en possession d'un passeport en cours de validité. Selon leur pays d'origine, un visa d'entrée peut être exigé.

Vérifiez avant de partir les documents nécessaires via le site [Conseil aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) du ministère des affaires étrangères et/ou auprès des autorités du pays.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/)

⚠ Attention : dans des circonstances exceptionnelles, les États de l'espace Schengen peuvent rétablir provisoirement un contrôle aux frontières.

Voyage en Bulgarie, Chypre, Croatie, Irlande, Roumanie, Royaume-Uni

Pour voyager dans ces pays, vous devez présenter votre carte nationale d'identité valide ou votre passeport valide à la frontière.

Cette règle s'applique également à votre famille.

Vérifiez avant de partir les pièces d'identité nécessaires via le site [Conseil aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) du ministère des affaires étrangères et/ou auprès des autorités du pays.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/)

Mineur

Enfant voyageant avec l'un de ses parents

L'enfant doit avoir avec lui, selon le pays de destination, une carte d'identité valide ou un passeport valide et parfois un visa.

Vérifiez avant de partir les pièces d'identité nécessaires via le site [Conseil aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) du ministère des affaires étrangères et/ou auprès des autorités du pays.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/)

Enfant voyageant sans l'un de ses parents

L'enfant doit avoir avec lui une [autorisation de sortie de territoire \(AST\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359).

Selon le pays de destination, l'enfant doit aussi avoir avec lui une carte d'identité valide ou un passeport valide et parfois un visa.

Vérifiez avant de partir les pièces d'identité nécessaires via le site [Conseil aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) du ministère des affaires étrangères et/ou auprès des autorités du pays.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/) (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/)

Assurances (maladie, bagages...)

Vérifiez avant de partir que vous êtes bien **assuré pour votre voyage** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2169).

Téléphone portable

Vous bénéficiez de **l'itinérance aux tarifs nationaux** (https://www.inc-conso.fr/content/telephone-mobile-litinerance-internationale-roaming) lorsque vous utilisez votre téléphone portable lors d'un voyage dans l'un des **pays de l'Espace économique européen (EEE)** (https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R42218).

Cela signifie que vous pouvez téléphoner, envoyer des SMS et utiliser le réseau de données local sans frais supplémentaires.

Permis de conduire

Votre permis de conduire français valide et les papiers du véhicule sont suffisants pour **conduire en Europe** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18594).

➡ A savoir : selon le pays où vous voyagez, une étiquette ou vignette est à mettre sur votre véhicule. En général, vous pouvez l'acheter dans un poste-frontière ou une station-service. Renseignez-vous avant votre départ.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/) (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/)

Animal de compagnie

Vous devez avoir un **passeport européen pour votre animal de compagnie** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21374) si vous voyagez dans l'un des pays de **l'Espace Économique Européen (EEE)** (https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R42218) ou en Suisse.

En cas d'urgence : numéro d'urgence unique européen

Le 112 est le numéro d'urgence européen que vous pouvez composer gratuitement à partir d'un téléphone fixe ou portable.

Il vous met directement en communication avec les services d'urgence : police, pompiers et ambulance.

Où s'adresser ?

- Numéro d'urgence européen - 112
112
Numéro d'urgence à utiliser pour un appel depuis un pays européen ou depuis un téléphone mobile
24h/24h et 7j/7
Appel gratuit

En cas de difficultés sur place, adressez-vous à l'ambassade ou consulat français.

- [Ambassade ou consulat français à l'étranger](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/) (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/)

Formalités sur place

Dans certains pays, vous devez signaler votre présence aux autorités compétentes dans un délai raisonnable après votre arrivée. Par exemple en Belgique, vous devez déclarer votre présence dans les 10 jours auprès de l'administration communale du lieu de votre résidence.

Vous risquez une sanction, telle qu'une amende, si vous ne le faites pas.

Si vous séjournez à l'hôtel ou dans un camping, il suffit en général de remplir un formulaire. L'hôtel ou le camping s'occupe des démarches.

Renseignez-vous avant votre départ via le site [Conseil aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) du ministère des affaires étrangères et/ou auprès des autorités du pays.

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat étranger en France](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/) (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere/ambassades-et-consulats-etrangers/)

Restrictions d'entrée et de séjour

Dans certains cas exceptionnels, l'entrée dans un pays européen peut vous être refusé pour un motif *d'ordre public* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R50177>), de sécurité publique ou de santé publique.

Vous pouvez aussi être expulsé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15963>) à tout moment de votre séjour pour un motif *d'ordre public* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R50177>), de sécurité publique ou de santé publique.

Textes de loi et références

- Directive 2004/38/CE du 29 avril 2004 relative à la liberté de circulation et de séjour dans l'Union européenne (PDF - 170.1 KB) [↗](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32004L0038&from=FR) (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32004L0038&from=FR>)
Articles 2, 3, 5 et 27 à 29

Services en ligne et formulaires

- Connaître les documents exigés pour voyager en Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55126>)
Simulateur
- Ariane : pour être alerté en cas de crise lors d'un voyage à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18974>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Site officiel de l'Union européenne [↗](https://europa.eu/european-union/index_fr) (https://europa.eu/european-union/index_fr)
Commission européenne
- Europe direct : vous avez des questions sur l'UE ? [↗](https://europa.eu/european-union/contact_fr) (https://europa.eu/european-union/contact_fr)
Commission européenne
- Carte de l'Espace Schengen [↗](https://www.touteleurope.eu/les-pays-membres-de-l-espace-schengen.html) (<https://www.touteleurope.eu/les-pays-membres-de-l-espace-schengen.html>)
Toute l'Europe
- Conseils aux voyageurs [↗](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Conditions d'entrée et de séjour en Suisse [↗](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#entree) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/suisse/#entree>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Étrangers en Suisse [↗](https://www.ch.ch/fr/etrangers-en-suisse/) (<https://www.ch.ch/fr/etrangers-en-suisse/>)
Confédération suisse
- Voyager dans l'Union européenne [↗](https://www.inc-conso.fr/content/voyager-dans-lunion-europeenne) (<https://www.inc-conso.fr/content/voyager-dans-lunion-europeenne>)
Institut national de la consommation (INC)
- Vos droits de passager en avion [↗](https://www.inc-conso.fr/content/vos-droits-de-passager-en-europe-lavion) (<https://www.inc-conso.fr/content/vos-droits-de-passager-en-europe-lavion>)
Institut national de la consommation (INC)
- Téléphonie mobile : l'itinérance internationale (roaming) [↗](https://www.inc-conso.fr/content/telephone-mobile-litinerance-internationale-roaming) (<https://www.inc-conso.fr/content/telephone-mobile-litinerance-internationale-roaming>)
Institut national de la consommation (INC)
- Le Brexit, où en est-on ? [↗](https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/le-brexit-cest-quoi.html) (<https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/le-brexit-cest-quoi.html>)
Premier ministre